ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN T. CLAIBORNE

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 7 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois subséquentes, je procéderai à la vente à l'encan public, devant la principale porte d'entrée du palais de justice, dans la cité de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le premier lundi de mai, 1884, entre les heures légales de vente, savoir: entre midi et trois heures de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, pour le paiement de la somme de $ 1 25 due par John T. Claiborne, pour taxes d'Etat pour l'année 1876, plus les frais et charges qui ont été ajoutés.

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné sud-est par la rue Hilary, Commercial, Friat et Clinton, désigné comme lot No. 31 dans le plan de la succession Jackson, levé par Pilié, le 10 août 1837, et des lots de terre Nos. 1 et 2 dans le square No. 479, les dits lots pris ensemble ayant 50 pieds de façade sur la rue Hilary, sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes parallèles.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en espèces comptant et le reste en billets à 1 et 2 ans, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt à 8 pour cent par an, à la volonté de l'acheteur.

Conditions—Comptant, ou soit une partie